



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES

DIRECTION DU PATRIMOINE DE L'ÉTAT

SERVICE DES LOGEMENTS ET BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS (SLBA)

APPROBATION DES ÉTATS DES SOMMES RELATIFS AUX INDEMNITÉS D'EXPROPRIATION

→ Qu'est-ce qu'une approbation des états des sommes relatives aux indemnités d'expropriation ?

C'est une approbation financière délivrée par le Ministère de l'Économie et des Finances.

→ Qui sont concernés ?

Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Travaux Publics en est concerné.

→ Quelles en sont les conditions ?

Pour obtenir une approbation des états des sommes relatifs aux indemnités d'expropriation, le dossier doit être complet.

→ Quelle est la durée de traitement du dossier ?

Le dossier sera traité entre sept (07) à quinze (15) jours.

@ Quelles sont les pièces à fournir ?

Les pièces requises pour avoir une approbation des états des sommes relatifs aux indemnités d'expropriation sont les suivantes :

- ✓ Procès-verbal de la Commission Administrative d'Évaluation (CAE) validé par le Ministre de l'Aménagement du Territoire et des Travaux Publics
- ✓ État des sommes validé par le Ministre de l'Aménagement du Territoire et des Travaux Publics
- ✓ Copie du Décret déclaratif d'utilité public
- ✓ Plan parcellaire
- ✓ État parcellaire

Chef de Division Gestion des Logements et des Bâtiments Administratifs



Service des Logements Administratifs Tsaralalana
Porte 06



slba.dpe@dgfag.mg



034 60 200 12